



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général Commun
Service accueil, bâtiments et cadre de vie
Bureau de l'accueil
Section courrier

RECUEIL SPÉCIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 125 du 25 septembre 2023

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr _rubrique : Publications/RAA

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

CERTIFICAT D’AFFICHAGE ET DE DIFFUSION

Le Préfet de Maine-et-Loire certifie que :

Le sommaire du recueil spécial des actes administratifs de la préfecture du 25 septembre 2023 a été affiché ce jour ; le texte intégral a été mis en ligne ce jour sur le site internet de la préfecture : www.maine-et-loire.gouv.fr. rubrique : Publications/RAA.

A Angers, le 25 septembre 2023
Pour le Préfet et par délégation,
Pour la directrice,



Laurence BOISARD

Le contenu du recueil peut être consulté, conformément au sommaire, en préfecture (site Saint-Aubin – bureau documentation), en sous-préfecture ainsi que sur le site internet de la préfecture www.maine-et-loire.gouv.fr rubrique Publications/RAA.

Pour accéder aux annexes non publiées, il convient de contacter le service sous lequel l'acte a été publié ou de consulter l'adresse internet indiquée dans la décision.

Recueil spécial des Actes Administratifs n° 125 du 25 septembre 2023

SOMMAIRE

I - ARRÊTÉS

PRÉFECTURE

Direction de la réglementation et des collectivités locales

- Arrêté DRCL-BRE n°2023-80 du 22 septembre 2023 relatif aux élections des tribunaux de commerce les 12 et 25 octobre – état candidatures

II - AUTRES

Néant

I - ARRÊTÉS

ARRÊTÉ DRCL-BRE N° 2023-80
Élections des tribunaux de commerce des 12 et 25 octobre 2023
État des candidatures régulièrement enregistrées

Le Préfet de Maine-et-Loire,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

VU le code de commerce et notamment son article R. 723-6 ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 août 2023 modifié portant convocation des électeurs pour l'élection des juges du Tribunal de commerce d'Angers le 12 octobre 2023 pour le premier tour et éventuellement le 25 octobre 2023 en cas de second tour ;

VU les candidatures déposées et enregistrées à la préfecture de Maine-et-Loire ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture de Maine-et-Loire,

ARRETE


ARTICLE 1^{er}. – La liste des candidats à l'élection des juges du tribunal de commerce d'Angers pour l'année 2023, établie après enregistrement des candidatures à la préfecture de Maine-et-Loire, est arrêtée comme suit :

NOMS	MANDAT
BELLIARD Vincent	4 ans
BERNARD Anthony	2 ans
CHOPAIN Benoit	2 ans
DE BETHUNE HESDIGNEUL Augustin-Dieudonné	4 ans
DRAPEAU Thierry	4 ans
GONET Eric	4 ans
LEBON BARRÉ Arnaud	4 ans
LECENNE Sylvain	2 ans
LOUVET Jean-Christophe	2 ans
MAUREL Caroline	2 ans
PARI Jean-Pierre	4 ans

ARTICLE 2. – Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché à la préfecture de Maine-et-Loire, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et porté à la connaissance du président du tribunal de commerce d'Angers et du procureur général près la cour d'appel d'Angers.

Fait à Angers, le 22 septembre 2023

Pour le Préfet et par délégation,
le directeur de la réglementation
et des collectivités locales,


Régis DUFERNEZ

